Décision 21-DCC-211 du 17 novembre 2021

relative à la prise de contrôle conjoint des sociétés Alberdis, Districarb II et Madenisa par les sociétés Rosidi et ITM Entreprises

Posted on: 18 novembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Rosidi et ITM Entreprises
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

société Alberdis
Districarb II
société Madenisa

Lire

Le texte intégral
137.33 Ko